

## LES DIFFERENTES POSSIBILITES DE FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

SITUATION	TYPE DE FINANCEMENT/INTERLOCUTEUR
Je suis à la recherche d'un emploi, je valide ma démarche de formation avec mon conseiller Pôle Emploi ou la Mission Locale Jeune (-26 ans)	<b>COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)</b> : remplace le DIF depuis 1 <sup>er</sup> janvier 2015, je me renseigne auprès de mon dernier employeur pour connaître le nombre d'heures DIF acquit jusqu'en 2014 que je peux reporter sur mon CPF jusqu'au 31/12/2020. Je crée un compte sur : <a href="http://www.moncompteformation.gouv.fr">http://www.moncompteformation.gouv.fr</a>
	<b>Compte personnel de formation de transition professionnelle</b> : remplace le CIF, je dois avoir travaillé comme salarié 24 mois dans les 5 dernières années dont 4 mois en CDD dans les 12 derniers mois. Je contacte le Fongecif de ma région pour monter un dossier.
	<b>FINANCEMENT PAR POLE EMPLOI :</b> <b>AIDE INDIVIDUELLE A LA FORMATION (AIF)</b> : financement d'une formation nécessaire à la reprise d'un emploi ou à la création d'une activité professionnelle. AFPR ou POE si j'ai une promesse d'embauche d'au moins 6 mois.
	<b>CONSEIL REGIONAL</b> : conditions d'accès et financements différents en fonction des régions.
Je suis intérimaire, je me mets en lien avec mon agence d'intérim. Je dépends de l'OPCA**/OPACIF : FAF.TT	<b>COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)</b> : remplace le DIF depuis 1 <sup>er</sup> janvier 2015, je me renseigne auprès du FAF.TT ou de mon ETT pour connaître le nombre d'heures DIF acquit jusqu'en 2014 que je peux reporter sur mon CPF jusqu'au 31/12/2020. Je crée un compte sur : <a href="http://www.moncompteformation.gouv.fr">http://www.moncompteformation.gouv.fr</a>
	<b>Compte personnel de formation de transition professionnelle</b> : remplace le CIF, je justifie de 24 mois d'activité salariée (à temps plein ou temps partiel) pour les entreprises non artisanales, et 36 mois pour les entreprises artisanales de moins de 10 salariés. Je suis embauché depuis au moins 1 an dans l'ETT. Contacter le Fongecif de votre Région.
Je suis salarié en CDI, je valide mon projet de formation avec mon employeur	<b>COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)</b> : remplace le DIF depuis 1 <sup>er</sup> janvier 2015, je me renseigne auprès de mon employeur pour connaître le nombre d'heures DIF acquit jusqu'en 2014 que je peux reporter sur mon CPF jusqu'au 31/12/2020. Je crée un compte sur : <a href="http://www.moncompteformation.gouv.fr">http://www.moncompteformation.gouv.fr</a>
	<b>Compte personnel de formation de transition professionnelle</b> : remplace le CIF, je justifie de 24 mois d'activité salariée (à temps plein ou temps partiel) pour les entreprises non artisanales, et 36 mois pour les entreprises artisanales de moins de 10 salariés. Je suis embauché en CDI depuis au moins 1 an dans l'entreprise. Contacter le Fongecif de votre Région.
	<b>LA PROFESSIONNALISATION</b> : je peux bénéficier d'une formation en alternance : le contrat de professionnalisation ou la période de professionnalisation. Le dossier de financement est monté avec l'OPCA dont dépend l'entreprise.
Je suis travailleur indépendant, artisan, auto-entrepreneur, en fonction de la nature de mon activité, je me renseigne auprès des Fonds d'Assurance Formation,	<b>Je suis commerçant et dirigeant</b> non salarié du commerce, de l'industrie et des services, je dépends de l'AGEFICE : <a href="http://www.agefice.fr">http://www.agefice.fr</a>
	Je suis <b>artisan, chef d'entreprise</b> inscrit au répertoire des métiers (RP) et auto-entrepreneur artisan non inscrit au RP, je dépends du FAFCEA : <a href="http://les-aides.fr/aide/bZdnC3pG2e3B/fafcea/aide-a-la-formation-des-chefs-d-entreprises-artisanales.html">http://les-aides.fr/aide/bZdnC3pG2e3B/fafcea/aide-a-la-formation-des-chefs-d-entreprises-artisanales.html</a>
	J'exerce une <b>profession libérale</b> , je dépends du FIF-PL : <a href="http://www.fifpl.fr">http://www.fifpl.fr</a>
	Je suis <b>exploitant agricole</b> ou <b>chef exploitation forestière</b> je dépends du VIVEA : <a href="http://www.vivea.fr">http://www.vivea.fr</a>
	Je suis <b>artiste auteur</b> , je dépends de l'AFDAS : <a href="https://www.afdas.com/auteurs">https://www.afdas.com/auteurs</a>
Je n'ai droit à aucune aide, je finance moi-même ma formation	Possibilité de payer en 4 ou 6 mensualités

\* : OPACIF : organisme Paritaire Collecteur Agréés au titre du Congés Individuel de Formation : finance les CIF, bilan de compétences et congés VAE. \*\* : OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréés : finance la formation professionnelle continue